

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2625

23 octobre 2012

SOMMAIRE

BF Lux S.à r.l.	125954	Solstice S. à r.l.	125989
Diamond Three S.à.r.l.	125956	Spirit of Adventure S.A.	125990
Folsom Investments S.à r.l.	125991	Sports Brands Corporation S.à r.l.	125990
Gandhi S.à r.l.	125969	SRG Poland Investments S.à r.l.	125990
GIT Worms	125966	SRG Spain Investments S.à r.l.	125990
Harrow Securities	125998	Stereolux S.A.	125990
Harting Führungs AG	125986	Sun-Valley S.à r.l.	125991
HP Communication S.A.	125998	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	126000
Igloo SPV S.A.	125963	TAM TAM Luxembourg S.A.	125995
Jacques Dessange S.A. Société Luxem- bourgeoise de Coiffure S.A.	125989	Tao Finance S.A.	125995
Kellogg Lux I S.à r.l.	125999	Taxo S.à.r.l.	125995
Mabi-System	125996	Taxo S.à.r.l.	125996
Pompes Funèbres PAUL BRANDENBUR- GER S.à.r.l.	125995	T.B.I. S.A.	125994
Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.	125992	Team Gold S.A.	125996
SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.à r.l.	126000	Terra Project S.A.	125996
Sicily Development S.à.r.l.	125984	T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	125991
Silicium Trading S.A.	125985	The Precious Minerals & Energy Company	125994
Simabu S.à.r.l.	125985	Thindioli-SPF	125997
Simplace S.A.	125985	Toslar Holding S.A.	125997
Sincro Sicav	125985	Totham S.A.	125997
Sincro Sicav II	125985	Transerv Sàrl	125998
Single Origins S.A.	125985	Trinity Sports Management s.à r.l.	125997
Skipper Holdings S.à r.l.	125986	T. Rowe Price International Ltd, Luxem- bourg Branch	125991
Société de Développement Immobilier ..	125988	UBS (Lux) SIF SICAV 1	125999
Société Générale de Finance S.A.	125989	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	125999
Société Luxembourgeoise de Coiffure «SLC»	125989	UPX International S.à r.l.	125971
Software2markets S.A.	125989	Vanguard S.à r.l.	125989
		ZHT Holding S.A.	125997

BF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 171.718.

STATUTS

L'an deux mil douze, le treize septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bruno FAUQUET, dirigeant de société, né le 19 décembre 1960 à Gembloux (Belgique), demeurant 18, Chemin des Marronniers à B-5100 Wepion, Belgique.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de « BF LUX S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, celle-ci déclare souscrire les cent (100) parts sociales et déclare les libérer intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentant qui le constate expressément..

Assemblée générale

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof (commune Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique, savoir:
Monsieur Bruno FAUQUET, susvisé.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. FAUQUET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43813. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128606/116.

(120170230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Diamond Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.705.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Diamond Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.342,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 September 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Diamond Three S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Diamond Three S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pound Sterling (£15,000) represented by seven hundred fifty shares (750) with a nominal value of twenty Pound Sterling (£20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and

(iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (£)
Diamond Bidco S.à.r.l.	750	£ 15,000
Total	750	£ 15,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Diamond Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.342,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 17 septembre 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Diamond Three S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Diamond Three S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (£ 15.000) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (£ 20) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième

fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Suscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Diamond Bidco S.à r.l.	750	15.000
Total	750	15.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1,200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- BRE/Management 6 S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.777.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45025. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128666/390.

(120169777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Igloo SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 171.695.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit suisse SDG CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à CH-1201 Genève, 3, rue du Mont-Blanc, dûment enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-6685008-6, ici représentée par Me Robert REICHERTS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 24 juillet 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IGLOO SPV S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Marc GILLIÉRON, dirigeant de sociétés, né le 17 mars 1973 à Chêne-Bourg (Suisse, Genève), demeurant à CH-1234 Vesey (Suisse), 81, Chemin des Bucherons.

- Monsieur Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans

- La société de droit Suisse SDG CAPITAL S.A., immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés Suisse sous le numéro CH-660-6685008-6, ayant son siège social au 3, rue du Mont-Blanc, c/o Chabrier & Associés, avocats,

CH-1201 Genève (Suisse), ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, Monsieur Marc GILLIÉRON, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.543.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize (2016).

5.- Le siège social est fixé à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. REICHERTS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43811. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012128806/167.

(120169591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

GIT Worms, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.443.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of September.

Before US, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GIT INTERNATIONAL HOLDING, a Luxembourg private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 166.200 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That GIT INTERNATIONAL HOLDING, aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of GIT WORMS, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 170.443 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 16, 2012, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) dated August 6, 2012 number 1948 page 93458 (the "Company").

II. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider restating Article 2 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions with respect to direct or indirect investments in real estate and movable property including but not limited to acquiring, holding, leasing, renting, managing for its own account, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering any right on real estate or on movable property.

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws."

2. Miscellaneous.

III. That, on the basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions with respect to direct or indirect investments in real estate and movable property including but not limited to acquiring, holding, leasing, renting, managing for its own account, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering any right on real estate or on movable property.

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GIT INTERNATIONAL HOLDING, une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 162.200 (l' «Associée Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que GIT INTERNATIONAL HOLDING, précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de GIT WORMS, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 170.443 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 août 2012, numéro 1948 page 93458 (la «Société»).

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions en relation directe ou indirecte avec des investissements dans des biens immobiliers ou mobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la détention, le leasing, la location, la gestion pour son propre compte, la vente ou toute autre aliénation, l'hypothèque, le gage ou toute autre constitution de sureté, de tout droit sur des biens immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.»

2. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions en relation directe ou indirecte avec des investissements dans des biens immobiliers ou mobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la détention, le leasing, la location, la gestion pour son propre compte, la vente ou toute autre aliénation, l'hypothèque, le gage ou toute autre constitution de sureté, de tout droit sur des biens immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128754/159.

(120169942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Gandhi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1367 Luxembourg, 2, Place Sainte Cunégonde.

R.C.S. Luxembourg B 171.703.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- F.I.L. HOLDING S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 101.861, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Marc HOBSCHEIT, gérant de société, né à Differdange, le 29 février 1960, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange, et

2.- Monsieur Max Giovanni HOBSCHEIT, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1992, demeurant à L-3638 Kayl, 27, rue Eweschbour.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Gandhi S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec restaurant et hébergement.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) F.I.L. HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2) Monsieur Max Giovanni HOBSCHEIT, préqualifié, dix parts sociales	<u>10</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc HOBSCHEIT, gérant de société, né à Differdange, le 29 février 1960, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange.

- Monsieur Max Giovanni HOBSCHEIT, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1992, demeurant à L-3638 Kayl, 27, rue Eweschbour.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Marc HOBSCHEIT. La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Max Giovanni HOBSCHEIT jusqu'à concurrence de 50.000 €.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1367 Luxembourg, 2, Place Sainte Cunégonde.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc HOBSCHEIT, Max Giovanni HOBSCHEIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2012. Relation GRE/2012/3352. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128732/132.

(120169769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

UPX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.100.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of September.

Before Maître Marine Schaeffer, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg who will be keeping the original of this deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "UPX INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg number B 170 100, incorporated by deed enacted on 5 July 2012, and which by-laws have not been yet amended.

The meeting is opened at 10.30 am, with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3. Decision to increase the corporate capital by an amount of 509,580.-EUR (five hundred nine thousand five hundred eighty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 522,080.-EUR (five hundred twenty two thousand eighty euros) by the issue of a total of 509,580 (five hundred nine thousand five hundred eighty) new shares of classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash. Subscription and payment of the new shares.

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

Second resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 509,580.-EUR (five hundred nine thousand five hundred eighty euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 522,080.-EUR (five hundred twenty two thousand eighty euros) by the issue of a total of 509,580 (five hundred nine thousand five hundred eighty) new shares of classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) as follows:

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 4,586,213.-EUR (four million five hundred eighty six thousand two hundred thirteen euros).

The shareholders:

- 1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I
- 2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II
- 3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III
- 4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

All acting through their General partner Industri Kapital 2007 GP LP acting through its General Partner INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, here represented by INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, acting in its capacity as attorney, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales,

(here-after "IK 2007") declare to subscribe the new shares as follows:

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531	13 531	13 531	13 531
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765	12 765	12 765	12 765
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222	14 222	14 222	14 222
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933	15 933	15 933	15 933
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169	169	169	169
TOTAL	56 620	56 620	56 620	56 620	56 620
Subscriber	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531	13 531	13 531	13 531
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765	12 765	12 765	12 765
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222	14 222	14 222	14 222
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933	15 933	15 933	15 933
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169	169	169	169
TOTAL	56 620	56 620	56 620	56 620	56 620

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00.-EUR
TOTAL	56 620	56 620,00.-EUR

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>169</u>	<u>169,00EUR</u>
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Redeemable Class C preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>169</u>	<u>169,00EUR</u>
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Redeemable Class D preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>169</u>	<u>169,00EUR</u>
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Redeemable Class E preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>169</u>	<u>169,00EUR</u>
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Redeemable Class F preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>169</u>	<u>169,00EUR</u>
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount

		of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	<u>56 620</u>	<u>56 620,00EUR</u>
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	<u>56 620</u>	<u>56 620,00EUR</u>
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	<u>56 620</u>	<u>56 620,00EUR</u>

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of EUR 4,586,213.- (four million five hundred eighty six thousand two hundred thirteen euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 509,580.- (five hundred nine thousand five hundred eighty euros) plus a share premium of EUR 4,586,213.- (four million five hundred eighty six thousand two hundred thirteen euros), being the global amount of EUR 5,095,793.- (five million nine five thousand seven hundred and ninety three Euro) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

" Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 522,080.-EUR (five hundred twenty two thousand eighty euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 522,080 (five hundred twenty two thousand eighty) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one shareholder company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial, as amended (the "Law").

In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

8.3. Dividends The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Preferred Shares held by them;

Class F Preferred Shares: zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Preferred Shares held by them;

Class G Preferred Shares: zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Preferred Shares held by them;

Class H Preferred Shares: zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Preferred Shares held by them;

Class I Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class I Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Initially Class H Preferred Shares).

8.4 -Share premium

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares. 8.5-Modification of share capital The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law. 8.6-Transfer, Acquisition and Subscription to Shares Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting,

provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7-Voting rights - Distributions

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. Save as provided in the present article 8,

i) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii) Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8 -Indivisibility of Shares Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 – Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers, as the case may be, will be paid to the Company in the short term or to the extent agreed between the Company and the shareholders, such assets which can be assigned in kind by the company in settlement of the Cancellation Value, LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2019 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2020 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares. Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles determined on the basis of the Interim Accounts .

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the Law or to the Articles

R = Any freely distributable share premium and reserves

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.45 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,
agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger momentanément empêché lequel aura la garde des présentes minutes.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "UPX INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 100, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte à 10 heures 30 et présidée par Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts ordinaires.

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 509.580,-EUR (cinq cent neuf mille cinq cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 522.080 (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts euros) par l'émission d'un total de 509.580 (cinq cent neuf mille cinq cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées

de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 509.580,-EUR (cinq cent neuf mille cinq cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 522.080 (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts euros) par l'émission d'un total de 509.580 (cinq cent neuf mille cinq cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I, comme suit:

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe F, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe G, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire; 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe H, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales rachetables privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire; à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 4.586.213,-EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent treize euros);

Les actionnaires,

- 1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I
- 2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II
- 3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III
- 4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

Agissant à travers leur "General Partner" Industri Kapital 2007 GP LP agissant à travers son "General Partner" INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par le droit anglais.

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, représenté par INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, agissant en sa qualité de "Attorney", ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par le droit anglais.

(ci-après «IK 2007»), déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531	13 531	13 531	13 531
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765	12 765	12 765	12 765
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222	14 222	14 222	14 222
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933	15 933	15 933	15 933
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169	169	169	169
TOTAL	56 620	56 620	56 620	56 620	56 620
		Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I		13 531	13 531	13 531	13 531
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II		12 765	12 765	12 765	12 765
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III		14 222	14 222	14 222	14 222

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933	15 933	15 933
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169	169	169
TOTAL	56 620	56 620	56 620	56 620

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR

Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR

TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Parts sociales rachetables de classe F:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Parts sociales rachetables de classe G:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Parts sociales rachetables de classe H:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR
Parts sociales rachetables de classe I:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	13 531	13 531,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	12 765	12 765,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	14 222	14 222,00EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	15 933	15 933,00EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	169	169,00EUR
TOTAL	56 620	56 620,00EUR

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 4.586.213,-EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent treize euros) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 509.580,-EUR (cinq cent neuf mille cinq cent quatre-vingts euros) plus 4.586.213,-EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent treize euros) à titre de prime d'émission, soit la somme globale de 5.095.793,-EUR (cinq millions quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-treize Euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.-Le capital social de la Société est fixé à 522.080,-EUR (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 56.620 (cinquante-

six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 522.080 (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»). Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Parts Sociales Privilégiées de Classe I).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

8.3.- Dividendes

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe F: zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe G: zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe H: zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe I: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts privilégiées de Classe I) a été annulée suite à un rachat au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant dernière Classe de Parts Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts privilégiées de Classe H)

8.4 -Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 -Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 – Vente, Acquisition, et souscription des Parts Sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote - Distributions

Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique au moment de la prise des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8.

(i) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(ii) Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E, des Parts Sociales Privilégiées de Classe F, des Parts Sociales Privilégiées de Classe G, des Parts Sociales Privilégiées de Classe H et des Parts Sociales Privilégiées de Classe I ont droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société après le paiement ou la provision du Dividende Ordinaire.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par

Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.9 – Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme ou dans la limite convenue entre la Société et les associés, tous actifs pouvant être transférés en nature par la Société en paiement de la Valeur d'Annulation, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires.

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D. Comptes Intérimaires 2016 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F. Comptes Intérimaires 2018 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43508. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012129123/726.

(120169847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Sicily Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012128390/11.

(120168615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Simabu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tetange, 1, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 101.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128391/9.

(120169555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Simplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128392/9.

(120169037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

Le bilan au 31 mai 2012, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro SICAV

Référence de publication: 2012128393/11.

(120169335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

**Single Origins S.A., Société Anonyme,
(anc. Silicium Trading S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 155.567.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de rési-
dence à Esch/Alzette, en date du 26 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012128397/14.

(120168793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 Mai 2012, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro SICAV II

Référence de publication: 2012128395/11.

(120169110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Skipper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.229.

Les statuts coordonnés au 26/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01/10/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012128398/12.

(120168660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Harting Führungs AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 170.749.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am vierundzwanzigsten September.

Vor dem Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

wird die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft HARTING Führungs AG mit eingetragenen Sitz in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, (nachfolgend die „Gesellschaft“) abgehalten, welche durch eine am 1. August 2012 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommen und noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaft hat ein Stammkapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), das auf einunddreißigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1) entfällt.

Die Generalversammlung wird um 16.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in BadMondorf, eröffnet;

Der Vorsitzende ernennt als Sekretärin Frau Brigitte Wahl, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf,

Die Generalversammlung hat Frau Karola Böhm, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf, zur Stimmzählerin bestimmt,

Alle diese Personen sind anwesend und akzeptieren dies.

Nachdem der Vorsitz der Versammlung gebildet wurde, legt der Vorsitzende Folgendes dar und bittet den unterzeichneten Notar um Eintragung:

Die anwesenden und vertretenen Aktionäre werden zusammen mit der Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder ihren Anwälten und den Vorsitzmitgliedern mit dem Vermerk „ne varietur“ gekennzeichnet wurde, dieser Urkunde zur Übermittlung im Hinblick auf die Eintragungsmodalitäten beigelegt wird.

Aus besagter Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Aktionäre, die die Gesamtheit des Stammkapitals halten, anwesend oder vertreten sind, sodass die außerordentliche Generalversammlung gültige Beschlüsse zu allen Punkten der Tagesordnung der außergewöhnlichen Generalversammlung fassen kann, die sich folgendermaßen gestaltet:

1.- Änderung des eingetragenen Gesellschaftssitzes von 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in 211 rue des Romains, L-8041 Bertrange;

2.- Eine nachträgliche Änderung des Artikels 4 der Satzung aufgrund der Änderung des Sitzes in Auflösung 1;

3.- Ernennung von Herrn Dr. Michael Pütz, geboren am 10. Oktober 1957 in Wattenscheid, ansässig in Steinmasch 3, 32369 Rahden, Deutschland, Ernennung von Herrn Torsten Ratzmann, geboren am 1. Juni 1966 in Wertingen, ansässig in Antoniusweg 2a, 49086 Osnabrück, Deutschland, und Ernennung von Herrn Dr. Frank Brode, geboren am 4. Dezember 1954 in Berlin, ansässig in Marienhütter Weg 5, 12557 Berlin, Deutschland, zu Mitgliedern des Vorstand der Gesellschaft;

4.- Verschiedenes.

Diese Tatsachen wurden dargelegt und von der Generalversammlung als richtig befunden, die nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Hauptsitz der Gesellschaft von 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, mit Gültigkeit des Datums der vorliegenden Urkunde nach 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den ersten Beschluss, entscheidet die Hauptversammlung Artikel 4 der Satzung für die ihm folgenden Inhalt zu ändern:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Vorstandes. Durch einfachen Beschluss des Vorstandes können auch jederzeit Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, folgende Personen zu Mitgliedern des Vorstand der Gesellschaft zu ernennen:

- Herrn Dr. Michael Pütz, geboren am 10. Oktober 1957 in Wattenscheid, ansässig in Steinmasch 3, 32369 Rahden, Deutschland, als Klasse B Vorstand der Gesellschaft für den Zeitraum vom 1. Oktober 2012 bis 30. September 2017,
- Herrn Torsten Ratzmann, geboren am 1. Juni 1966 in Wertingen, ansässig in Antoniusweg 2a, 49086 Osnabrück, Deutschland, unmittelbar nach Wirksamwerden der Umwandlung der HARTING FührungsAktiengesellschaft in die HARTING WiMa AG & Co. KG als Klasse B Vorstand bis zum 28. Februar 2016 und
- Herrn Dr. Frank Brode, geboren am 4. Dezember 1954 in Berlin, ansässig in Marienhütter Weg 5, 12557 Berlin, Deutschland, als Klasse B Vorstand, unmittelbar nach Wirksamwerden der Umwandlung der HARTING Führungs-Aktiengesellschaft in die HARTING WiMa AG & Co. KG bis zum 30. Juni 2014.

Kosten

Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Entgelte in jeglicher Form, die von der Gesellschaft verlangt und ihr daher in Rechnung gestellt werden, werden unbeschadet auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte gibt, wird die Versammlung um 17.00 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Englisch verfaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die deutsche Version Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Follows the English translation of the German text:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing at Mondorf-les-Bains, is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company HARTING Führungs AG with registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 August 2012, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The general meeting is opened at 16.45 p.m. under the chairmanship of Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at Mondorf-les-Bains,

The President appoints as secretary, Mrs Brigitte Wahl, private employee, with professional address at Mondorf-les-Bains,

The general meeting elects as scrutineer, Mrs Karola Böhm, private employee, with professional address at Mondorf-les-Bains.

All of them present and accepting.

Thus the bureau of the meeting having been formed, the Chairman exposes and requests the undersigned notary undersigned to record:

That the shareholders present and represented, together with the number of shares they hold, are indicated in an attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present or their attorney and the members of the bureau, will be annexed to this deed, in order to be submitted with it to the registration formalities.

That it results from the said attendance list that the shareholders owning the entirety of the share capital are present or represented, so that this extraordinary general meeting can decide validly on all the items in the agenda of the extraordinary general meeting which is formed as follow:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, to 211 rue des Romains, L-8041 Bertrange;

2.- Subsequent modification of the article 4 of the articles of incorporation due to the change of registered office in resolution 1;

3.- Appointment of Dr Michael Pütz, born on 10 October 1957 in Wattenscheid, with personal address at Steinmasch 3, 32369 Rahden, Germany, appointment of Mr Torsten Ratzmann, born on 1 June 1966 in Wertingen, with personal address at Antoniusweg 2a, 49086 Osnabrück, Germany, and appointment of Dr Frank Brode, born on 4 December 1954 in Berlin, with personal address at Marienhütter Weg 5, 12557 Berlin, Germany, as directors of the Company;

4.- Miscellaneous.

These facts exposed and acknowledged as exacts by the general meeting, who, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, to 211 rue des Romains, L-8041 Bertrange, with effect as from the date of the present deed.

Second resolution

Further to the resolution 1, the general meeting decides to modify article 4 of the articles of incorporation for giving it the following content:

" **Art. 4.** The registered office of the company is established in Bertrange. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Third resolution

The general meeting decides to appoint as director the following individuals:

- Dr Michael Pütz, born on 10 October 1957 in Wattenscheid, with personal address at Steinmasch 3, 32369 Rahden, Germany, as class B director for the period from 1 October 2012 to 30 September 2017,
- Mr Torsten Ratzmann, born on 1 June 1966 in Wertingen, with personal address at Antoniusweg 2a, 49086 Osnabrück, Germany, as class B director immediately after effectiveness of the conversion of HARTING Führungs-Aktiengesellschaft into HARTING WiMa AG & Co. KG until 28 February 2016, and
- Dr Frank Brode, born on 4 December 1954 in Berlin, with personal address at Marienhütter Weg 5, 12557 Berlin, Germany, as class B director immediately after effectiveness of the conversion of HARTING Führungs-Aktiengesellschaft into HARTING WiMa AG & Co. KG until 30 June 2014.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed at 5.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2012, REM/2012/1168. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128783/139.

(120169946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Société de Développement Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 36.865.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128401/10.

(120168783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Société Générale de Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128403/10.

(120168966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

**Société Luxembourgeoise de Coiffure «SLC», Société Anonyme,
(anc. Jacques Dessange S.A. Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A.).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 21.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128404/11.

(120168950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Software2markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.824.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société SOFTWARE2MARKETS S.A. avec effet immédiat.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
Luxembourg, le 2 octobre 2012. François Georges.

Référence de publication: 2012128405/11.

(120169258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Vanguard S.à r.l.

Référence de publication: 2012128447/12.

(120168729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Solstice S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 117.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128407/9.

(120168805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Spirit of Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 158.098.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128408/9.

(120168724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Sports Brands Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 36.180,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.186.

Bruce VANDENBERG, gérant de classe A, a changé d'adresse du 7a Hope Fountain, The Beeches, GU15 1JF Camberley, Surrey, Royaume-Uni à White Stones, Swinley Road, SL5 8AY Ascot, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012128409/13.

(120169288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

SRG Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.012.500.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour SRG Poland Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012128410/14.

(120168641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Stereolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128413/9.

(120169230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

SRG Spain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.012.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour SRG Spain Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012128411/14.

(120168642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Sun-Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.654.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2012128414/10.

(120169075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012128415/11.

(120169416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Folsom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.190.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 3 août 2012 que, les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
BS Recovery S.à r.l.	
15, Rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	12.500
TOTAL	12.500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012128717/19.

(120169592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

En date du 28 septembre 2012 le conseil d'administration de T. Rowe Price International Ltd, une société de droit anglais, a décidé de nommer Monsieur Robert Charles Trant Higginbotham, résidant professionnellement au 60 Queen Victoria Street, EC4N 4TZ Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2012128416/13.

(120169452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Procter & Gamble International Operations S.A., a company organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the trade register of Geneva under number CH-170.3.007.610-6,

duly represented by Mr Bastien BURIN, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Petit-Lancy (Switzerland) on September 11th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 4,465,500 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.755 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 19th, 2007 under number 206. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated June 22nd, 2012, not yet deposited with the Luxembourg trade and companies register and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly take the following resolution:

Sole resolution

Whereas the sole partner appeared in front of the undersigned notary on June 22nd, 2012 in order to increase the share capital of the Company from its amount of four million four hundred sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500) up to five million sixteen thousand nine hundred fifty US dollars (USD 5,016,950) through the issue of eleven thousand twenty-nine (11,029) shares, having a par value of fifty US dollars (USD 50) each through the conversion of sixteen million four hundred thousand (16,400,000) convertible preferred equity certificates, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, issued by the Company and which were held by Procter & Gamble International Operations S.A., in accordance with resolutions adopted by the board of managers of the Company at a board meeting held on June 20th, 2012.

The eleven thousand twenty-nine (11,029) new shares had been subscribed by Procter & Gamble International Operations S.A..

All the shares so subscribed had been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contribution had been produced to the undersigned notary.

However, the resolutions recorded an erroneous amount being contributed to the Company and also recorded erroneously that there was no share premium.

Therefore the first resolution of the notarial deed signed before Maître Martine SCHAEFFER on June 22nd, 2012, number 1283/2012 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on June 25th 2012 with the relation LAC/2012/29318, not yet deposited at the Luxembourg trade and companies register, shall be corrected to read as follows:

"First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company from its present amount of four million four hundred sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) up to five million sixteen thousand nine hundred fifty US dollars (USD 5,016,950.-) through the issue of eleven thousand twenty-nine (11,029) shares, having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, together with a total share premium of five hundred thirteen million six hundred seventy thousand five hundred fifty US dollars (USD 513,670,550.-) through the conversion of sixteen million four hundred thousand (16,400,000) convertible preferred equity certificates, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued by the Company and which are currently held by Procter & Gamble International Operations S.A., prenamed, in

accordance with resolutions adopted by the board of managers of the Company at a board meeting held on June 20th, 2012.

The eleven thousand twenty-nine (11,029) new shares have been subscribed as follows:

- Procter & Gamble International Operations S.A., prenamed, has subscribed to eleven thousand twenty-nine (11,029) shares.

All the shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of an amount of five hundred fourteen million two hundred twenty-two thousand US dollars (USD 514,222,000.-) represents five hundred fifty-one thousand four hundred fifty US dollars (USD 551,450.-) for the share capital and five hundred thirteen million six hundred seventy thousand five hundred fifty US dollars (USD 513,670,550.-) for the issue premium."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Procter & Gamble International Operations S.A., une société constituée et existant sous les lois Suisses, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170.3.007.610-6,

ici représentée par Monsieur Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Petit-Lancy (Suisse) le 11 septembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, ayant un capital social de USD 4.465.500.- et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.755 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 février 2007 sous le numéro 206. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, en date du 22 juin 2012, non encore déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement adopter la résolution suivante:

Résolution unique

Attendu que l'associé unique a comparu devant le notaire soussigné le 22 juin 2012 afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) à un montant de cinq million seize mille neuf cent cinquante US dollars (USD 5.016.950,-) par l'émission de onze mille vingt-neuf (11.029) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, par la conversion de seize millions quatre cent mille (16.400.000) convertible preferred equity certificates, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, émis par la Société et qui étaient détenus par Procter & Gamble International Operations S.A., en vertu de résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société durant une réunion du 20 juin 2012.

Les onze mille vingt-neuf (11.029) nouvelles parts sociales avaient été souscrites par Procter & Gamble International Operations S.A.

Toutes les parts sociales avaient été entièrement libérées.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport avaient été présentés au notaire soussigné.

Cependant, les résolutions ont enregistré un montant d'apport erroné et ont également enregistré de manière erronée qu'il n'y avait pas de prime d'émission.

En conséquence, la première résolution de l'acte notarié signé le 22 juin 2012 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1283/2012 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 25 juin 2012 sous la relation LAC/2012/29318, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, doit être corrigée pour se lire comme suit:

«Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) à un montant de cinq million seize mille neuf cent cinquante US dollars (USD 5.016.950,-) par l'émission de onze mille vingt-neuf (11.029) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de six cent treize millions six cent soixante-dix mille cinq cent cinquante US dollars (USD 513.670.550,-) par la conversion de seize millions quatre cent mille (16.400.000) convertible preferred equity certificates, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, émis par la Société et qui sont actuellement détenus par Procter & Gamble International Operations S.A., prénommée, en vertu de résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société durant une réunion du 20 juin 2012.

Les onze mille vingt-neuf (11.029) nouvelles parts sociales, ont été souscrites comme il suit:

- Procter & Gamble International Operations S.A., prénommée, a souscrit onze mille vingt-neuf (11.029) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cinq cent quatorze millions deux cent vingt-deux mille US dollars (USD 514.222.000,-) représente cinq cent cinquante et un mille quatre cent cinquante US dollars (USD 551.450,-) pour le capital social et six cent treize millions six cent soixante-dix mille cinq cent cinquante US dollars (USD 513.670.550,-) pour la prime d'émission.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42819. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128967/138.

(120169817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012128417/10.

(120169505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

The Precious Minerals & Energy Company, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012128418/14.

(120168765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

TAM TAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAM TAM LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012128420/11.

(120169131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 63.137.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée «Pompes Funèbres Paul Brandenburger Sàrl» (Matricule 19982401375), avec siège social à L-4344 Esch/Alzette, 32, rue St. Vincent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.137, les associés ont décidé dans l'assemblée générale du 20 juillet 2012, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines le 25 juillet 2012, EAC/2012/9913, de modifier la fonction de:

- Madame Martine BRANDENBURGER, épouse de Monsieur Patrick SCHUMACHER, préдите.

- Monsieur Patrick SCHUMACHER, prédit;

de gérants techniques en gérants:

Bettembourg, le 7 août 2012.

POUR COPIE CONFORME

Christine DOERNER

Le notaire

Référence de publication: 2012128960/19.

(120169772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128421/9.

(120169480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Taxo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.307.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128422/9.

(120169358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Taxo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 65.307.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012128423/9.

(120169359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Mabi-System, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.915.

Gegründet durch Notar Jean Seckler, mit Sitz in Junglinster, am 10. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 972 vom 1. Oktober 2005, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, am 27. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 1214 vom 24. Juni 2009.

Auszug der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2012

Während der ordentlichen Generalversammlung der Mabi System S.A, abgehalten am Sitz der Gesellschaft am 19. Juni 2012, wurden folgende Beschlüsse einstimmig von den Aktionären gefasst:

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat akzeptiert die Kündigung zurn 30. Juni 2012 von
- Frau Nicole Frey, wohnhaft in D-66822 Lebach, 15, An der Steinstrasse als Delegierter des Verwaltungsrates als Mitglied des Verwaltungsrates.

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Fünfter Beschluss

Der Verwaltungsrat emennt als Verwaltungsratsmitglied, ab dem 1. Juli 2012 und für einen Zeitraum von 4 Jahren, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 abgehalten wird.

- Frau Dr. Susanne Könnig-Schichtel, wohnhaft in D-66125 Saarbrücken, Lortzingstrasse, 45, als neues Verwaltungsratsmitglied.

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MABI SYSTEM S.A.

Référence de publication: 2012128878/27.

(120169704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Team Gold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 121.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012128424/10.

(120168649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Terra Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 51.088.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012128425/9.

(120169360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Thindioli-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.820.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THINDIOLI-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012128427/14.

(120168980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

ZHT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.784.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128430/9.

(120168780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Toslar Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.784.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128431/10.

(120168797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Totham S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128432/10.

(120169371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Trinity Sports Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.295.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128436/9.

(120169472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Harrow Securities, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.068.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Associés tenue le 12 septembre 2012*

L'Assemblée Générale a décidé de procéder:

1. Au transfert du siège social vers le 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
2. À la révocation de la société «SEREN» Sàrl en tant que gérant de la société.
3. À la nomination de la société DIREX Sàrl, avec siège social au 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.881 en tant que gérant de la société.

Pour extrait

Référence de publication: 2012128782/16.

(120169645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

HP Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.753.

—
Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire en date du 31 juillet 2012 que:

- a été réélu aux fonctions d'administrateur unique de la Société:

* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2018.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012128790/16.

(120169650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Transerv Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 25, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.591.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf, am achtundzwanzigsten September.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

IST ERSCHIENEN:

Herr Wilfried WILDE, Binnenschiffer, wohnhaft zu D-22041 Hamburg (Deutschland), Gladowstraße 12b, hier vertreten durch Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, geschäftsansässig in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, aufgrund einer privatschriftrechtlicher Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der vorgenannte Kompagent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TRANSERV SARL“, mit Sitz in L-5441 Remerschen, 3, rue Lassrengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.591, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger ARRENSDORFF, mit damaligem Amtssitz in Bad-Mondorf, vom 2. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 62 vom 12. Januar 2009.

Sodann ersuchte der Kompagent, vertreten wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigiger Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-5441 Remerschen, 3, rue Lassrengen nach L-5610 Bad-Mondorf, 25, avenue des Bains, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel drei (3) folgenden Wortlaut:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad-Mondorf.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SCHAEFER I., SCHMIT J., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/10/2012. Relation: EAC/2012/12726. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128434/38.

(120169269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 2 septembre 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2012128834/16.

(120169832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

United Technologies Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2012128437/14.

(120169424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

UBS (Lux) SIF SICAV 1, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.437.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) SIF SICAV 1
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Mathias Welter / Vitali Schetle
Associate Director / Director

Référence de publication: 2012128441/13.

(120169150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Aenova Holding GmbH, par une résolution du 27 septembre 2012, a pris les résolutions suivantes:

- le siège social de la Société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- il est pris acte de la démission de Mme Jana Oleksy de son mandat de gérant de la Société;
- M. Pierre Stemper, résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Poissy (France), le 6 décembre 1970, est nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et
- Mme Christelle Rétif, résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France), le 13 décembre 1973, est nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance est dorénavant composé de la manière suivante:

- M. Heinrich Hoppmann,
- Mme Christelle Rétif, et
- M. Pierre Stemper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012129197/27.

(120169858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

—
Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-133885, avec effet au 01/10/2012 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 02.10.2012.
EXPERTA LUXEMBOURG
Société anonyme
Tanja Bernat / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012129077/14.

(120169855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.
